

Première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière

Il est temps d'agir

Moscou, 19-20 novembre 2009

Déclaration de Moscou

Nous, ministres et chefs de délégations et représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et non gouvernementales et d'organismes privés, réunis à Moscou (Fédération de Russie) les 19 et 20 novembre 2009 à l'occasion de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière ;

Reconnaissant que le Gouvernement de la Fédération de Russie a joué un rôle de premier plan dans la préparation et l'organisation de cette première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière et que le Sultanat d'Oman a dirigé le processus d'adoption des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

Conscients que, comme il ressort du *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation*, publié en 2004 par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale et de publications ultérieures, les accidents de la circulation constituent un problème de santé publique important et l'une des premières causes de décès et de traumatisme dans le monde, et que les accidents de la route provoquent plus de 1,2 million de décès et 50 millions de traumatismes ou de handicaps par an et sont la première cause de décès chez les enfants et les jeunes de 5 à 29 ans ;

Inquiets que plus de 90 % des accidents de la route surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et que, dans ces pays, les piétons, les cyclistes, les usagers de deux-roues ou de trois-roues motorisés et les passagers de moyens de transport public dangereux soient les plus vulnérables ;

Conscients qu'outre les souffrances qu'ils provoquent pour les victimes et leurs familles, les accidents de la route, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, entraînent un coût annuel de plus de US \$65 milliards, soit davantage que le montant total reçu au titre de l'aide au développement, ce qui représente de 1 % à 1,5 % du produit national brut et a des conséquences sur le développement durable des pays ;

Convaincus que, faute de mesures appropriées, le problème ne pourra qu'empirer, sachant que d'ici 2020, selon les projections, les accidents de la route seront devenus l'une des premières causes de décès, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;

Soulignant que les causes et les conséquences des accidents de la route, mortels et non mortels, sont connues et peuvent être évitées, et que les causes en sont : la vitesse excessive et inadaptée ; la conduite en état d'ébriété ; le non-port de la ceinture de sécurité ou du casque et le défaut d'utilisation des dispositifs de sécurité pour enfants et des autres équipements de sécurité ; la conduite de véhicules vétustes, mal entretenus et dépourvus d'équipements de sécurité ; des infrastructures routières mal conçues et mal entretenues, en particulier où les piétons ne sont pas protégés ; des systèmes de

transport public médiocres ou peu sûrs ; l'application insuffisante ou la non-application de la législation routière ; le manque de sensibilisation des responsables politiques et l'absence de soins et de réadaptation post-traumatiques adéquats ;

Reconnaissant qu'une grande partie des accidents de la route, mortels et non mortels, surviennent dans le cadre d'activités professionnelles et qu'on peut améliorer la sécurité routière en appliquant de mesures de sécurité aux parcs de véhicules à usage professionnel ;

Conscients qu'au cours des trente dernières années, de nombreux pays à revenu élevé sont parvenus à faire baisser sensiblement le nombre d'accidents de la route, mortels et non mortels, en s'engageant durablement en faveur de programmes de prévention factuels bien ciblés ; que, moyennant un effort supplémentaire, il est de plus en plus envisageable d'éliminer les accidents mortels sur les réseaux de transport et que les pays à revenu élevé doivent donc continuer à se donner et à atteindre des objectifs de réduction du nombre de victimes de la route ambitieux mais réalistes, et favoriser l'échange, au niveau mondial, de bonnes pratiques en matière de prévention des accidents de la route ;

Reconnaissant les efforts déployés par certains pays à revenu faible ou intermédiaire pour mettre en oeuvre les meilleures pratiques, fixer des objectifs ambitieux et contrôler le nombre de décès sur les routes ;

Reconnaissant le rôle du système des Nations Unies, en particulier les activités menées de longue date par les commissions régionales des Nations Unies et le rôle de premier plan de l'Organisation mondiale de la Santé, en faveur d'un engagement politique accru pour la sécurité routière, du développement des activités dans ce domaine, de la promotion des meilleures pratiques et de la coordination des activités ayant trait aux questions de sécurité routière au sein du système des Nations Unies ;

Reconnaissant également les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, dispositif consultatif dont les membres sont engagés en faveur de la sécurité routière et dont les activités consistent à communiquer aux pouvoirs publics et à la société civile des directives sur les bonnes pratiques à suivre pour appuyer la lutte contre les principaux facteurs de risque en matière de sécurité routière ;

Reconnaissant le travail d'autres parties prenantes, dont des organismes intergouvernementaux ; des institutions financières régionales, des organisations non gouvernementales et de la société civile et d'autres entreprises privées ;

Reconnaissant le rôle du Mécanisme mondial pour la sécurité routière mis en place par la Banque mondiale, premier dispositif de financement servant à renforcer les capacités et à assurer un appui technique pour la sécurité routière aux niveaux mondial, régional et national ;

Prenant acte du rapport de la Commission pour la sécurité routière mondiale, intitulé *Pour des routes sûres : une nouvelle priorité pour le développement durable*, qui lie la sécurité routière au développement durable et plaide en faveur d'une augmentation des ressources et d'un nouvel engagement pour l'évaluation de la sécurité des infrastructures ;

Prenant acte des conclusions du rapport du Forum international des Transports et de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques, intitulé *Zéro tué sur la route : un système sûr, des objectifs ambitieux*, qui recommande à tous les pays, quel que soit leur niveau de sécurité routière, de passer à un système sûr pour atteindre des objectifs ambitieux ;

Prenant acte des conclusions du *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes chez l'enfant*, dont il ressort que les accidents de la circulation sont la première cause de traumatisme non intentionnel chez l'enfant, et qui décrit les caractéristiques physiques et de développement qui rendent les enfants particulièrement vulnérables ;

Reconnaissant que la résolution de la crise mondiale de la sécurité routière passe nécessairement par une collaboration multisectorielle et des partenariats entre toutes les parties concernées, dans le secteur public et dans le secteur privé, avec la participation de la société civile ;

Reconnaissant que la sécurité routière est une question « transversale » qui peut contribuer sensiblement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et que le renforcement des capacités de prévention des accidents de la route doit être pleinement intégré dans les stratégies nationales de développement en faveur des transports, de l'environnement et de la santé, et soutenu par des institutions multilatérales et bilatérales dans le cadre d'une aide mieux alignée, efficace et harmonisée ;

Conscients que les résultats obtenus à l'échelle mondiale découlent de mesures prises aux niveaux national et local et que l'action menée pour améliorer la sécurité routière dans le monde doit, pour être efficace, s'appuyer sur une volonté politique ferme, un engagement sans faille et des ressources à tous les niveaux – national et infranational, régional et mondial ;

Saluant le Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde, de l'Organisation mondiale de la Santé – la première évaluation mondiale par pays – qui met en lumière des lacunes et fait le bilan de la situation pour mesurer les progrès à l'avenir ;

Se félicitant également des résultats des projets mis en oeuvre par les commissions régionales des Nations Unies pour aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à fixer leurs propres cibles en matière de baisse du nombre de victimes de la route, ainsi que des cibles régionales ;

Déterminés à s'appuyer sur les succès déjà remportés et à tirer les enseignements du passé ;

Décidons :

1. d'encourager l'application des recommandations figurant dans le *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation* ;
2. de renforcer le rôle de direction et d'orientation des pouvoirs publics dans le domaine de la sécurité routière, y compris en désignant ou en renforçant des organismes directeurs, et les mécanismes de coordination qui s'y rapportent, au niveau national ou infranational ;

3. de fixer des objectifs nationaux ambitieux mais réalistes en matière de réduction du nombre de victimes de la route, des objectifs clairement reliés à des investissements planifiés et à des initiatives politiques, et de mobiliser les ressources nécessaires pour permettre une mise en oeuvre efficace et durable afin d'atteindre des objectifs dans le cadre de systèmes sûrs ;
4. de consentir des efforts particuliers pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et mettre en place des infrastructures qui protègent les usagers de la route, notamment les plus vulnérables : les piétons, les cyclistes, les motocyclistes et les usagers de transports publics dangereux, ainsi que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées ;
5. de commencer à recourir à des moyens de transport plus sûrs et plus durables, y compris par le biais d'initiatives d'aménagement du territoire et en encourageant l'utilisation de moyens de transport alternatifs ;
6. de favoriser l'harmonisation des réglementations en matière de sécurité routière et de sécurité des véhicules et des bonnes pratiques par l'application des résolutions et des instruments pertinents des Nations Unies, ainsi que l'utilisation de la série de manuels publiés par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière ;
7. de renforcer ou de maintenir l'application et la connaissance de la législation existante et, le cas échéant, d'améliorer la législation ainsi que les systèmes d'immatriculation des véhicules et d'enregistrement des conducteurs, selon les normes internationales appropriées ;
8. d'encourager les organisations à contribuer activement à l'amélioration de la sécurité routière dans le cadre professionnel en adoptant les meilleures pratiques de gestion des parcs de véhicules à usage professionnel ;
9. d'encourager la collaboration en favorisant la coopération entre les entités compétentes des administrations publiques, des organisations du système des Nations Unies, des secteurs privé et public, et avec la société civile ;
10. d'améliorer le recueil des données au niveau national et la comparabilité des données au niveau international, y compris en adoptant la définition standard du décès par accident de la route – à savoir un décès survenant immédiatement après ou dans les 30 jours suivant un accident de la route – et les définitions standard du traumatisme, et en facilitant la coopération nationale pour mettre au point des systèmes de données fiables et harmonisés ;
11. de renforcer les soins préhospitaliers et hospitaliers post-traumatiques, les services de réadaptation et la réintégration sociale en appliquant une législation appropriée, en développant les moyens humains et en améliorant l'accès aux soins de santé afin de prendre en charge en temps voulu ceux qui en ont besoin ;

Invitons l'Assemblée générale des Nations Unies à déclarer la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière » afin de stabiliser puis abaisser le nombre prévu de décès sur les routes dans le monde d'ici 2020 ;

Décidons d'évaluer les progrès accomplis cinq ans après la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière ;

Invitons la communauté internationale des donateurs à apporter un financement supplémentaire en faveur des investissements mondiaux, régionaux et nationaux pour la sécurité routière, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire ; et

Invitons l'Assemblée générale des Nations Unies à approuver le contenu de la présente déclaration.

Moscou (Fédération de Russie)

20 novembre 2009